

Procès verbal

Le lundi 09 mars 2026 à 14 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de PAILHE FERNANDEZ Brigitte.

Secrétaire de la séance : BONO François

Présents : PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BONO François, PONS Françoise, PETIT Michel, GAVALDA Didier, RICARD Alain, ALIBERT Nicolas, BERNOT Christine, GALINDO Francis, BOUSQUET Marie-Christiane, DESSENS Jean-Marie, RAIMBAULT Thierry, SAISSAC Christian, SERIEYS Serge, TALMANT Jean-Michel, BIAU Lucien, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, MEUNIER Roger, CALVET Christine, PISTRE Patrick, CALVET Bernard, PELFORT Myriam, GAU Françoise, PERRICHON Elsa, SEGUIER Valérie

Représentés : GUIRAUD Jean-Claude représenté par CALVET Christine, FABRE Jean-Marie représenté par BONO François, ESCANDE David représenté par GAVALDA Didier, NOGUES Françoise représentée par SERIEYS Serge

Absents et excusés : VIALATTE Geneviève, MAFFRE Sylvain

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - HOTEL D ENTREPRISES 2025 (N° DE_2026_012)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - OFFICE DE TOURISME 2025 (N° DE_2026_015)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ENFANCE 2025 (N° DE_2026_019)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe - SPANC 2025 (N° DE_2026_029)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX 2025 (N° DE_2026_032)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - FILIERE GRANIT 2025 (N° DE_2026_035)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE 2025 (N° DE_2026_038)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER 2025 (N° DE_2026_041)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ORDURES MENAGERES 2025 (N° DE_2026_022)

Délibération sur le compte unique financier - HOTEL D ENTREPRISES 2025 (N° DE_2026_013)

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil Communautaire réuni et présidé par Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - HOTEL D ENTREPRISES 2026 (N° DE_2026_014)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - OFFICE DE TOURISME 2025 (N° DE_2026_016)

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil Communautaire réuni et présidé par Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - OFFICE DE TOURISME 2026 (N° DE_2026_017)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - ENFANCE 2025 (N° DE_2026_018)

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil Communautaire réuni et présidé par Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - ENFANCE 2026 (N° DE_2026_020)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - ORDURES MENAGERES 2025 (N° DE_2026_021)

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Madame PAILHE FERNANDEZ Brigitte vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - ORDURES MENAGERES 2026 (N° DE_2026_023)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres (N° DE_2026_024BIS)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées par les communes membres de la communauté « Sidobre Vals et Plateaux » pour l'année 2026.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Approbation de la convention de mandat pour la réalisation d'une photothèque sur le territoire des Hautes Terres d'OC (N° DE_2026_025)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mandat de mandat pour la réalisation d'une photothèque sur le territoire des Hautes Terres d'Oc

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer tout acte afférent à ce dossier.

Approbation du prix de vente au m² des terrains à partir du 1er mai 2026 sur la ZAE de Plaisance sur la commune de Saint-Germier (81210) (N° DE_2026_026)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} mai 2026 le prix de vente des terrains sur la ZA intercommunale de Plaisance (81210 Saint-Germier) à 30,00 € HT/m².

DONNE POUVOIR à la Madame La Présidente pour engager les démarches et signer tout document afférent.

Délibération portant création d'un emploi permanent (N° DE_2026_027)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le tableau des emplois, DECIDE

- d'adopter la proposition de la Présidente.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération sur le compte unique financier - Budget annexe - SPANC 2025 (N° DE_2026_028)

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire réuni et présidé par Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - Budget annexe - SPANC 2026 (N° DE_2026_030)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX 2025 (N° DE_2026_031)

Brigitte PAILHE-FERNANDEZ se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Brigitte PAILHE-FERNANDEZ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX 2026 (N° DE_2026_033)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

DECIDE D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - FILIERE GRANIT 2025 (N° DE_2026_034)

Brigitte PAILHE-FERNANDEZ se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Brigitte PAILHE-FERNANDEZ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - FILIERE GRANIT 2026 (N° DE_2026_036)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE 2025 (N° DE_2026_037)

Brigitte PAILHE-FERNANDEZ se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Brigitte PAILHE-FERNANDEZ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - ZONES D ACTIVITES PRATS DE MASSE 2026 (N° DE_2026_039)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Délibération sur le compte unique financier - ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER 2025 (N° DE_2026_040)

Brigitte PAILHE-FERNANDEZ se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Brigitte PAILHE-FERNANDEZ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Brigitte PAILHE-FERNANDEZ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - ZONE D ACTIVITE SAINT GERMIER 2026 (N° DE_2026_042)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre

Financement d'association gestionnaire d'ALSH (N° DE_2026_043)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « LEJ » gestionnaire de l'ALSH de Brassac d'un montant de 29 227 € pour la partie extrascolaire de l'ALSH pour l'année 2026

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Financement d'association gestionnaire d'EAJE (N° DE_2026_044)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « ADMR de Vabre » gestionnaire de la micro crèche de Vabre d'un montant de 21 773 euros pour l'année 2026

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Financement d'association gestionnaire d'EAJE (N° DE_2026_045)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « ADMR de Vabre » gestionnaire de la micro crèche de Saint Pierre de Trivisy d'un montant de 21 773 euros pour l'année 2026

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Financement d'association gestionnaire d'EAJE (N° DE_2026_046)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « La Souris Verte » gestionnaire de l'EAJE de Brassac d'un montant de 31 982 euros pour l'année 2026

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du CDG81 (N° DE_2026_047)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable à la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet,

CHARGE Mme la Présidente d'en informer le président du Centre de gestion du Tarn

Vote des taux de la fiscalité directe locale (N° DE 2026 048)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de "cotisation foncière des entreprises" soit fixé à 28,55 %

DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier bâti additionnelle " soit fixé à 0,435 %

DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier non bâti additionnelle " soit fixé à 14,51 %

DECIDE que le taux de "taxe d'habitation additionnelle" soit fixé à 11,38 %

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour compléter et signer l'état n°1259.